

**27 NOVEMBRE 2019**

Affiché le : 4 décembre 2019

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	53
Présents et représentés	:	63
Votants	:	63

Le mercredi 27 novembre 2019, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 21 novembre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

#### DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers	
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette	
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette	Du point 2 à la fin de séance
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinais-sur-Orge	
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette	Du point 19 à la fin de la séance
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette	Du point 2 à la fin de la séance
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel	
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny	
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny	
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny	
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois	
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois	
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis	

Compte rendu du conseil communautaire du 27 novembre 2019

Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

Du point 2 à la fin de la séance

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à M. Téli-Justin GNADRE  
Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à Mme. Patricia VINCENT  
Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS  
M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA  
M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE  
Mme. Bouchra LAQUES donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI  
M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD  
Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU donne pouvoir à M. Pierre OLLIER  
M. Christian PAGE donne pouvoir à M. François HILLION  
M. Pierre-Alexandre MOURET donne pouvoir à M. Patrice GILBON

**DELEGUES ABSENTS EXCUSES**

Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette	Du début de la séance au point 1
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan	
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette	Du début de la séance au point 18
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette	Du début de la séance au point 1
Mme Sonia	DAHOU	Commune des Ulis	
Mme Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis	
Mme Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau	
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau	
Mme Florence	LORTON	Commune de Longjumeau	
M. Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau	
M. Vincent	DELAHAY	Commune de Massy	Du début de la séance au point 1
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy	
Mme Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy	
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay	
Mme Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau	
Mme Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau	
M. Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson	
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous	

**Secrétaire de séance : Michel ROUYER**

Soit 49 délégués présents et 59 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance au point 1.  
Soit 52 délégués présents et 62 délégués présents et représentés du point 2 au point 18.  
Soit 53 délégués présents et 63 délégués présents et représentés du point 19 jusqu'à la fin de la séance.

## **1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2019**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 9 octobre 2019.

## **2 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020 (rapport en matière d'égalité femmes-hommes et rapport en matière de développement durable)**

### **2-1 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 ci-annexé et de l'organisation des débats sur les orientations générales du Budget primitif 2020.

### **2-2 - PRÉSENTATION DU RAPPORT 2019 SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

Ce point est présenté à la suite du point 12

### **2-3 - PRÉSENTATION DU RAPPORT 2019 SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Ce point est présenté à la suite du point 12

## **3 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-3 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- CONSTATE les résultats à reprendre du SIEPS, et les intègre dans la Décision modificative n°2019-3
  - Excédent d'investissement : 10 957,66 €
  - Excédent de fonctionnement : 22 631,38 €
- DECIDE de porter au Budget annexe Eau potable de la Communauté Paris-Saclay ces mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT						
Chapitre		BP 2019	DM1	DM2	DM3	Total budgété
011	Charges à caractère général	130 750,00	-50 000,00		22 631,38	103 381,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	138 465,00				138 465,00
65	Autres charges de gestion courante		100,00			100,00
66	Charges financières		108 505,43			108 505,43
67	Charges exceptionnelles	0,00				0,00
022	Dépenses imprévues	12 436,00	-11 436,00	-3,00		997,00
023	Virement à la section d'investissement	4 824,08	754 324,05			759 148,13
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	175,92				175,92
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>286 651,00</b>	<b>801 493,48</b>	<b>-3,00</b>	<b>22 631,38</b>	<b>1 110 772,86</b>
013	Atténuations de charges					0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	285 349,00	695 364,00			980 713,00
75	Autres produits de gestion courante	1 302,00				1 302,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		106 129,48	-3,00	22 631,38	128 757,86
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>286 651,00</b>	<b>801 493,48</b>	<b>-3,00</b>	<b>22 631,38</b>	<b>1 110 772,86</b>

INVESTISSEMENT							
Chapitre		BP 2019	RAR 2018	DM1	DM2	DM3	Total budgété
001	Résultat d'investissement reporté			8 795,95		-8 795,95	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			169 907,05			169 907,05
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00		955 000,00			960 000,00
21	Immobilisations corporelles		80 598,94	7 520 566,00			7 601 164,94
23	Immobilisations en cours						0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 000,00</b>	<b>80 598,94</b>	<b>8 654 269,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 795,95</b>	<b>8 731 071,99</b>
10	Dotations, Fonds divers et réserves			1 398 310,29			1 398 310,29
13	Subventions d'investissement reçues			160 000,00			160 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées			6 422 233,60		-10 957,66	6 411 275,94
021	Virement de la section de fonctionnement	4 824,08		754 324,05			759 148,13
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	175,92					175,92
001	Résultat d'investissement reporté					2 161,71	2 161,71
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 734 867,94</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 795,95</b>	<b>8 731 071,99</b>

- ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2019-3 du Budget annexe Eau potable de la Communauté Paris-Saclay.

#### 4 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-3 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de porter au Budget Principal de la Communauté Paris-Saclay les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

Compte rendu du Conseil communautaire du 27 novembre 2019

Recettes de fonctionnement (en €)	BP 2019	DM1	DM2	DM3	Budgété
013 - atténuations de charges	232 960,00	0,00	0,00	0,00	232 960,00
70 - produits de services, du domaine & ventes diverses	9 045 774,36	10 000,00	1 023 954,15	35 284,00	10 115 012,51
73 - impôts et taxes	174 936 914,00	0,00	-4 013 250,48	0,00	170 923 663,52
74 - dotations, subventions et participations	57 325 008,66	0,00	1 241 123,86	0,00	58 566 132,52
75 - autres produits de gestion courante	242 477,00	0,00	1 014,25	0,00	243 491,25
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>241 783 134,02</b>	<b>10 000,00</b>	<b>-1 747 158,22</b>	<b>35 284,00</b>	<b>240 081 259,80</b>
76 - produits financiers	41 239,00	0,00	0,00	0,00	41 239,00
77 - produits exceptionnels	0,00	706 000,00	0,00	0,00	706 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>241 824 373,02</b>	<b>716 000,00</b>	<b>-1 747 158,22</b>	<b>35 284,00</b>	<b>240 828 498,80</b>
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,00	2 004 791,80	0,00	0,00	2 004 791,80
<b>Total des recettes</b>	<b>241 836 373,02</b>	<b>2 720 791,80</b>	<b>-1 747 158,22</b>	<b>35 284,00</b>	<b>242 845 290,60</b>

Dépenses de fonctionnement (en €)	BP 2019	DM1	DM2	DM3	Budgété
011 - charges à caractère général	35 525 852,80	24 446,00	1 688 498,81	35 284,00	37 274 081,61
012 - charges de personnel et frais assimilés	28 123 694,00	0,00	-46 604,59	0,00	28 077 089,41
014 - atténuations de produits	159 815 552,28	0,00	-2 188 236,52	0,00	157 627 315,76
65 - autres charges de gestion courante	2 994 617,00	75 754,00	156 624,84	-7 500,00	3 219 495,84
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>226 459 716,08</b>	<b>100 200,00</b>	<b>-389 717,46</b>	<b>27 784,00</b>	<b>226 197 982,62</b>
66 - charges financières	2 558 651,00	5 679,00	27 085,00	0,00	2 591 415,00
67 - charges exceptionnelles	482 017,00	706 000,00	440 000,00	450 000,00	2 078 017,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>229 500 384,08</b>	<b>811 879,00</b>	<b>77 367,54</b>	<b>477 784,00</b>	<b>230 867 414,62</b>
023 - virement à la section d'investissement	7 995 988,94	1 908 912,80	-1 824 525,76	-442 500,00	7 637 875,98
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	4 340 000,00	0,00	0,00	0,00	4 340 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>12 335 988,94</b>	<b>1 908 912,80</b>	<b>-1 824 525,76</b>	<b>-442 500,00</b>	<b>11 977 875,98</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>241 836 373,02</b>	<b>2 720 791,80</b>	<b>-1 747 158,22</b>	<b>35 284,00</b>	<b>242 845 290,60</b>

Recettes d'investissement (en €)	BP 2019	RAR	DM1	DM2	DM3	Budgété
13 - subventions d'investissement reçues	23 838 392,00	11 877 738,70	3 586 319,00	2 651 974,00	119 510,00	42 073 933,70
16 - emprunts et dettes assimilées	36 901 197,06	0,00	14 357 451,71	3 500 277,10	610 232,55	55 369 158,42
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>60 739 589,06</b>	<b>11 877 738,70</b>	<b>17 943 770,71</b>	<b>6 152 251,10</b>	<b>729 742,55</b>	<b>97 443 092,12</b>
10 - dotations, fonds divers et réserves	7 500 000,00	3 010 000,00	0,00	0,00	0,00	10 510 000,00
27 - autres immobilisations financières	736 595,00	44 340,00	494 106,00	0,00	18 868,00	1 293 909,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>8 236 595,00</b>	<b>3 054 340,00</b>	<b>494 106,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 868,00</b>	<b>11 803 909,00</b>
45823 - opération sous mandat bures recettes	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
45824 - opération sous mandat igny recettes	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
45825 - opération sous mandat ville du bois recettes	10 000,00	0,00	5 088,00	0,00	0,00	15 088,00
45826 - opération sous mandat saclay recettes	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
45827 - opération sous mandat villejust recettes	10 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	18 000,00
45828 - opération sous mandat ballainvilliers dépenses	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	42 000,00
45829 - opération sous mandat epinay dépenses	0,00	0,00	5 328,00	0,00	0,00	5 328,00
458210 - opération sous mandat gif dépenses	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	6 600,00
458211 - opération sous mandat gometz dépenses	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
458212 - opération sous mandat saulx dépenses	0,00	0,00	16 520,00	0,00	0,00	16 520,00
458213 - opération sous mandat vauhallan dépenses	0,00	0,00	3 888,00	0,00	0,00	3 888,00
458214 - opération sous mandat villiers dépenses	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
458215 - opération sous mandat orsay dépenses	0,00	0,00	7 488,00	0,00	0,00	7 488,00
458216 - opération sous mandat chilly dépenses	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	6 600,00
458217 - opération sous mandat st aubin dépenses	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
458218 - opération sous mandat wissous dépenses	0,00	0,00	5 328,00	0,00	0,00	5 328,00
<b>Total des opérations sous-mandat</b>	<b>280 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115 840,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>395 840,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>69 256 184,06</b>	<b>14 932 078,70</b>	<b>18 553 716,71</b>	<b>6 152 251,10</b>	<b>748 610,55</b>	<b>109 642 841,12</b>
021 - virement de la section de fonctionnement	7 995 988,94	0,00	1 908 912,80	-1 824 525,76	-442 500,00	7 637 875,98
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	4 340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 340 000,00
041 - opérations patrimoniales	3 360 523,00	0,00	805 000,00	-807 553,94	-700 000,00	2 657 969,06
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>15 696 511,94</b>	<b>0,00</b>	<b>2 713 912,80</b>	<b>-2 632 079,76</b>	<b>-1 142 500,00</b>	<b>14 635 845,04</b>
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	10 587 640,02	0,00	0,00	10 587 640,02
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>84 952 696,00</b>	<b>14 932 078,70</b>	<b>31 855 269,53</b>	<b>3 520 171,40</b>	<b>-393 889,45</b>	<b>134 866 326,18</b>

Compte rendu du Conseil communautaire du 27 novembre 2019

Dépenses d'investissement (en €)	BP 2019	RAR	DM1	DM2	DM3	Budgété
20 - immobilisations incorporelles	843 814,00	679 269,29	504 000,00	1 258 608,00	0,00	3 285 691,29
204 - subventions d'équipement versées	16 154 435,00	3 547 105,94	2 168 809,00	-98 539,55	-2 100,00	21 769 710,39
21 - immobilisations corporelles	5 763 714,00	3 127 004,21	2 526 145,87	205 126,89	-90 657,45	11 531 333,52
Opération d'équipement n°10 - voirie gometz	134 240,00	17 198,01	0,00	0,00	0,00	151 438,01
Opération d'équipement n°11 - voirie igny	2 100 000,00	235 890,88	17 971,00	0,00	380 000,00	2 733 861,68
Opération d'équipement n°12 - voirie orsay	757 000,00	427 513,68	1 112 784,00	0,00	0,00	2 297 297,68
Opération d'équipement n°13 - voirie palaiseau	2 092 000,00	726 287,30	2 525 743,00	0,00	0,00	5 344 030,30
Opération d'équipement n°14 - voirie saclay	270 000,00	193 486,72	324 066,00	0,00	0,00	787 552,72
Opération d'équipement n°15 - voirie saint aubin	51 683,00	58 283,88	61 771,00	0,00	0,00	171 737,88
Opération d'équipement n°16 - voirie villiers le bacle	83 358,00	54 523,67	106 040,00	148 388,00	0,00	392 309,67
Opération d'équipement n°17 - voirie de bures sur yvette	2 100 000,00	32 414,96	9 210,00	0,00	0,00	2 141 624,96
Opération d'équipement n°18 - voirie de gif-sur-yvette	3 328 000,00	524 871,54	334 745,00	0,00	0,00	4 187 616,54
Opération d'équipement n°19 - voirie des ulis	4 917 360,00	259 345,08	2 393 228,00	0,00	0,00	7 569 933,08
Opération d'équipement n°20 - voirie vauhallan	250 000,00	282 106,54	1 084 206,00	12 363,00	0,00	1 628 675,54
Opération d'équipement n°30 - voirie ballainvilliers	580 000,00	568 707,70	554,00	0,00	0,00	1 149 261,70
Opération d'équipement n°31 - voirie la ville du bois	350 000,00	11 907,10	490 107,00	0,00	0,00	852 014,10
Opération d'équipement n°32 - voirie linas	468 600,00	81 705,50	28 928,00	0,00	0,00	579 233,50
Opération d'équipement n°33 - voirie longjumeau	1 765 000,00	1 801 410,47	628 542,00	0,00	0,00	4 194 952,47
Opération d'équipement n°34 - voirie nozay	430 000,00	14 690,40	336 482,00	0,00	0,00	781 172,40
Opération d'équipement n°35 - voirie villebon	2 000 000,00	203 248,91	1 252 292,00	0,00	0,00	3 455 540,91
23 - immobilisations en cours	21 080 780,00	1 662 439,29	4 307 372,73	1 770 543,00	-700 000,00	28 121 135,02
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>65 519 984,00</b>	<b>14 509 410,87</b>	<b>20 212 996,60</b>	<b>3 296 489,34</b>	<b>-412 757,45</b>	<b>103 126 123,36</b>
16 - emprunts et dettes assimilées	15 286 083,00	131 287,06	86 641,00	127 236,00	18 868,00	15 650 115,06
26 - participations, créances rattachées à des partici.	0,00	0,00	0,00	904 000,00	0,00	904 000,00
27 - autres immobilisations financières	494 106,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	1 194 106,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>15 780 189,00</b>	<b>131 287,06</b>	<b>86 641,00</b>	<b>1 031 236,00</b>	<b>718 868,00</b>	<b>17 748 221,06</b>
45812 - opération sous mandat n. 2	0,00	0,00	47 151,91	0,00	0,00	47 151,91
45813 - opération sous mandat bures dépenses	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
45814 - opération sous mandat igny dépenses	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
45815 - opération sous mandat ville du bois dépenses	10 000,00	0,00	5 088,00	0,00	0,00	15 088,00
45816 - opération sous mandat saclay dépenses	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
45817 - opération sous mandat villejust dépenses	10 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	18 000,00
45818 - opération sous mandat ballainvilliers dépenses	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	42 000,00
45819 - opération sous mandat epinay dépenses	0,00	0,00	5 328,00	0,00	0,00	5 328,00
458110 - opération sous mandat gif dépenses	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	6 600,00
458111 - opération sous mandat gometz dépenses	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
458112 - opération sous mandat saulx dépenses	0,00	0,00	16 520,00	0,00	0,00	16 520,00
458113 - opération sous mandat vauhallan dépenses	0,00	0,00	3 888,00	0,00	0,00	3 888,00
458114 - opération sous mandat villiers dépenses	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
458115 - opération sous mandat orsay dépenses	0,00	0,00	7 488,00	0,00	0,00	7 488,00
458116 - opération sous mandat chillly dépenses	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	6 600,00
458117 - opération sous mandat st aubin dépenses	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
458118 - opération sous mandat wissous dépenses	0,00	0,00	5 328,00	0,00	0,00	5 328,00
<b>Total des opérations sous-mandat</b>	<b>280 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>162 991,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>442 991,91</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>81 580 173,00</b>	<b>14 640 697,93</b>	<b>20 462 629,51</b>	<b>4 327 725,34</b>	<b>306 110,55</b>	<b>121 317 336,33</b>
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
041 - opérations patrimoniales	3 360 523,00	0,00	805 000,00	-807 553,94	-700 000,00	2 657 969,06
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>3 372 523,00</b>	<b>0,00</b>	<b>805 000,00</b>	<b>-807 553,94</b>	<b>-700 000,00</b>	<b>2 669 969,06</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	10 879 020,79	0,00	0,00	10 879 020,79
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>84 952 696,00</b>	<b>14 640 697,93</b>	<b>32 146 650,30</b>	<b>3 520 171,40</b>	<b>-393 889,45</b>	<b>134 866 326,18</b>

- ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2019-3 du Budget Principal de la Communauté Paris-Saclay.

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

## 5 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION N°2019-3 ET N°2020-1

### 5-1 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION N°2019-3 ET N°2020-1 - EVALUATION INITIALE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter le montant des attributions de compensation n°2019-3 et n°2020-1 de la commune de Linas après une évaluation de transfert de charges comme suit :

Communes	AC 2019-2	Emploi - Mission Locale 3 Vallées	AC 2019-3	Emploi - Mission Locale 3 Vallées	AC 2020-1
Linas	1 882 726,82	-81 214,04	1 801 512,78	60 910,53	1 862 423,31

### 5-2 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION N°2019-3 ET N°2020-1 - RÉVISION LIBRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter le montant des attributions de compensation n°2019-3 et n°2020-1 après révision libre des attributions de compensation des communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, La Ville du Bois, Linas, Longjumeau, et Montlhéry, comme suit :

Communes	AC 2019-3	AC 2020-1
Ballainvilliers	1 081 091,02	1 081 091,02
Bures-Sur-Yvette	-1 210 161,61	-1 210 161,61
Champlan	3 326 904,81	3 326 904,81
Chilly-Mazarin	10 687 375,14	10 687 375,14
Epinay-sur-Orge	1 027 790,64	1 027 790,64
Gif-sur-Yvette	-660 280,72	-740 280,72
Gometz-Le-Chatel	-12 671,52	3 328,48
Ignny	-787 552,91	-787 552,91
La Ville du Bois	990 361,98	949 694,98
Les Ulis	14 099 670,57	14 099 670,57
Linas	1 842 179,78	1 862 423,31
Longjumeau	5 733 836,96	5 733 836,96

Marcoussis	4 478 852,57	4 478 852,57
Massy	36 743 310,30	36 743 310,30
Montlhéry	1 719 990,71	1 679 323,71
Nozay	3 219 728,72	3 219 728,72
Orsay	2 067 935,54	2 067 935,54
Palaiseau	3 261 457,74	3 261 457,74
Saclay	1 837 751,05	1 837 751,05
Saint aubin	1 069 080,26	1 069 080,26
Saulx-les-chartreux	1 637 947,71	1 637 947,71
Vauhallan	-106 726,56	-106 726,56
Verrières-le-Buisson	2 485 339,00	2 485 339,00
Villebon-sur-Yvette	14 762 359,81	14 762 359,81
Villejust	3 214 693,56	3 214 693,56
Villiers-le-bâcle	757 158,89	757 158,89
Wissous	4 598 249,00	4 598 249,00
<b>TOTAL</b>	<b>117 865 672,44</b>	<b>117 740 581,97</b>
AC Investissement		
versée par les communes		
Longjumeau	-350 409,00	-350 409,00

## 6 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2019-239 DU 9 OCTOBRE 2019 ET CRÉATION DE DEUX BUDGETS ANNEXES SUPPLÉMENTAIRES "ASSAINISSEMENT - RÉGIES NON ASSUJETTIES À LA TVA" ET "ASSAINISSEMENT - RÉGIES ASSUJETTIES À LA TVA"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de modifier la dénomination du budget annexe « Assainissement » créé par délibération n°2019-239 du 9 octobre 2019 de le nommer budget annexe « Assainissement – Délégation de Service Public - CA CPS » au lieu de « budget Assainissement - CA CPS » et PRECISE qu'il est sans autonomie financière ;
- DECIDE de créer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, un budget annexe « Assainissement – Régies assujetties – CA CPS » avec les caractéristiques suivantes :
  - Dénomination : Budget rattaché « Assainissement – Régies assujetties - CA CPS »
  - Utilisation de la norme comptable M49 ;
  - Budget voté hors taxes
  - Budget assujetti à la TVA
  - Budget avec autonomie financière
  - Budget voté par chapitres
- DECIDE de créer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, un budget annexe « Assainissement – Régies non assujetties – CA CPS » avec les caractéristiques suivantes :
  - Dénomination : Budget rattaché « Assainissement – Régies non assujetties - CA CPS »
  - Utilisation de la norme comptable M49
  - Budget voté toutes taxes comprises
  - Budget non assujetti à la TVA
  - Budget avec autonomie financière
  - Budget voté par chapitres

- AUTORISE et CHARGE le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaire à ces créations.

#### **7 - RÉVISION DES CRÉDITS DE PAIEMENT ET DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT N°2016/14 - REQUALIFICATION DE LA ZAE VIGNE AUX LOUPS**

Ce point est présenté à la suite du point 20

#### **8 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS N°2 ET N°3 AUX CONVENTIONS FINANCIERES RELATIVES AU REVERSEMENT DE LA TEOM AVEC LES COMMUNES DE CHILLY-MAZARIN ET MASSY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les avenants n°2 et n°3 aux conventions financières à conclure avec les communes de Chilly-Mazarin et Massy pour la continuité du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- AUTORISE le Président à signer les avenants n°2 et n°3 aux conventions financières avec les communes de Chilly-Mazarin et Massy.

#### **9 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE HÉLÈNE BOUCHER SE SITUANT DANS UNE ZAE AVEC LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours pour le financement des travaux de remise en état de la rue Hélène Boucher à Chilly-Mazarin ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Chilly-Mazarin, ses avenants éventuels ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

#### **10 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LE FINANCEMENT DE PRESTATIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE PROGRAMMATION DE PHASE II DU PROJET TIERS-LIEU CHÊNE-ROND AVEC LA COMMUNE DE MARCOUSSIS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Marcoussis concernant les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation sur l'ensemble de la phase 2 du projet de tiers-lieu du Chêne-rond ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Marcoussis, ses avenants éventuels ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

### **11 - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ISOLATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE AVEC LA COMMUNE DE NOZAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Nozay pour des travaux de couverture et d'isolation de la toiture de la mairie ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours ci-annexée avec la commune de Nozay, ses avenants éventuels ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

### **12 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR CDC HABITAT SOCIAL EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN VEFA SITUÉS RUE DU LYCÉE À ORSAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 1 009 870.00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°98946 constitué de 6 lignes de prêt ;  
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

### **2-2 - PRÉSENTATION DU RAPPORT 2019 SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du rapport 2019 de la Communauté Paris-Saclay sur sa situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

### **2-3 - PRÉSENTATION DU RAPPORT 2019 SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du rapport 2019 de la Communauté Paris-Saclay sur sa situation en matière de développement durable.

**13 - CONCESSION D'AMENAGEMENT QUARTIER DU LYCEE CAMILLE CLAUDEL - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2018 DE LA SEM PARIS SACLAY AMENAGEMENT**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le compte rendu annuel d'activité de la SEM Paris Saclay Aménagement portant sur la concession d'aménagement du quartier du Lycée Camille Claudel à Palaiseau au titre de l'année budgétaire 2018.

**14 - QUARTIER DU LYCEE CAMILLE CLAUDEL A PALAISEAU - DEMANDE DE PROROGATION DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le rapport de présentation ci-annexé justifiant la demande de prolongation de la DUP pour une durée supplémentaire de 5 ans, comprenant la présentation globale de l'opération, son état d'avancement et la continuité de des objectifs ;
- SOLLICITE auprès de M. le Préfet de l'Essonne une prorogation de la déclaration d'utilité publique du quartier du Lycée Camille Claudel pour une durée supplémentaire de 5 ans.

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

**15 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE TRIPARTITE AVEC LA COMMUNE DE PALAISEAU ET L'EPFIF**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière tripartite signée initialement le 23 novembre 2009 et renouvelée le 29 décembre 2015, en vue de sa prorogation au 31 décembre 2020, ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant et toutes pièces y afférant.

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

**16 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE GESTION DU CAMPUS ORSAY-GIF-BURES DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD POUR LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL PARIS-SACLAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de gestion du Campus Orsay/Gif-sur-Yvette/Bures-sur-Yvette de l'Université Paris-Sud, ci-annexé, portant prolongation jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant et toutes pièces y afférant ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget.

**17 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ENEDIS-EDF**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du compte-rendu annuel d'activité des sociétés ENEDIS et EDF, concessionnaires pour la gestion du service public de distribution d'énergie électrique.

**18 - ZAE VIGNE AUX LOUPS À CHILLY-MAZARIN - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SCI ANDRÉ-DOMINIQUE MOUTHON, LA SCI TERRES BLEUES ET M. ANDRÉ-DOMINIQUE MOUTHON DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX INDEMNITAIRE ET DU CONTENTIEUX RELATIF À L'OPPOSITION À AVIS À TIERS DÉTENTEUR**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président de la Communauté Paris-Saclay à signer le protocole d'accord transactionnel par lequel la SCI André Mouthon, la SCI des Terres Bleues, Monsieur André-Dominique MOUTHON et la Communauté Paris-Saclay s'engagent à mettre fin à leurs différends les opposant dans le cadre de la zone d'activités économiques La Vigne aux Loups ;
- AUTORISE le Président de la Communauté Paris-Saclay à signer tout acte ou tout document relatif à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toute mesure nécessaire à son exécution, et notamment à transmettre la présente délibération et lesdits actes ou documents au Représentant de l'Etat ;
- DEMANDE le retraitement, dans le cadre de la contractualisation, des indemnités versées compte tenu de leur montant, leur caractère très exceptionnel et que les faits générateurs de ces indemnités sont antérieurs à l'année 2017 ;
- CHARGE le Président de la Communauté d'agglomération de procéder à l'exécution de la présente délibération ;
- PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Versailles.

**19 - ZAE VIGNE AUX LOUPS À CHILLY-MAZARIN - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AN N°95, 101 et 46 AVEC LES SCI TERRES BLEUES ET ANDRÉ-DOMINIQUE MOUTHON ET M. ANDRÉ-DOMINIQUE MOUTHON**

**19-1 - ZAE VIGNE AUX LOUPS À CHILLY-MAZARIN - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AN N°95 SISE 3 RUE DENIS PAPIN À CHILLY-MAZARIN AVEC LES SCI TERRES BLEUES ET ANDRÉ-DOMINIQUE MOUTHON ET M. ANDRÉ-DOMINIQUE MOUTHON**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer avec la SCI André Mouthon et la SCI des Terres Bleues, la convention de servitude de passage, annexée au protocole conclu entre la Communauté Paris-Saclay, la SCI André Mouthon, la SCI des Terres Bleues et Monsieur André-Dominique MOUTHON, permettant le passage des réseaux d'assainissements publics sous le terrain formant la parcelle cadastrée section AN n°95 sise 3, rue Denis Papin à Chilly-Mazarin, et le passage de la Communauté Paris-Saclay sur la voie d'accès menant au terrain, en vue de lui permettre d'accéder aux ouvrages publics situés en infrastructure sous cette voie et sous le foncier mitoyen appartenant à la Société Nationale des Chemins de Fer aux fins de procéder à leur entretien régulier ;

- AUTORISE le Président à signer tout acte ou tout document relatif à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toute mesure nécessaire à son exécution, et notamment à transmettre la présente délibération et lesdits actes ou documents au Représentant de l'Etat ;
- CHARGE le Président de procéder à l'exécution de la présente délibération ;
- PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Versailles.

**19-2 - ZAE VIGNE AUX LOUPS À CHILLY-MAZARIN - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES PARCELLES AN N°101 ET 46 SISES 4 ET 6 RUE DENIS PAPIN À CHILLY-MAZARIN AVEC LA SCI TERRES BLEUES ET LA SCI ANDRÉ-DOMINIQUE MOUTHON**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer avec la SCI André Mouthon et la SCI des Terres Bleues, la convention portant servitude de passage et d'entretien permettant à la Communauté Paris-Saclay d'accéder au bassin de rétention des eaux pluviales aux fins de son entretien, sur le terrain formant les parcelles cadastrées section AN n° 101 et 46, sises 4 et 6 rue Denis Papin, à Chilly-Mazarin, telle qu'annexée au protocole d'accord transactionnel conclu entre la Communauté Paris-Saclay, la SCI André Mouthon, la SCI des Terres Bleues et Monsieur André-Dominique Mouthon ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte ou tout document relatif à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toute mesure nécessaire à son exécution, et notamment à transmettre la présente délibération et lesdits actes ou documents au Représentant de l'Etat ;
- CHARGE le Président de procéder à l'exécution de la présente délibération ;
- PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Versailles.

**20 - ZAE VIGNE AUX LOUPS À CHILLY-MAZARIN - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'ACTE DE VENTE LIÉ À LA CESSION A TITRE GRATUIT DE LA BANDE DE TERRAIN SITUÉE SUR LA PARCELLE AN N°95 ET LES ACTES DE VENTE LIÉS A LA CESSION DU TRÉFONDS DES PARCELLES CADASTRÉES AN N°101 ET 46 AVEC LA SCI TERRES BLEUES ET LA SCI ANDRÉ-DOMINIQUE MOUTHON**

**20-1 - ZAE VIGNE AUX LOUPS À CHILLY-MAZARIN - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'ACTE DE VENTE LIÉ À LA CESSION DU TRÉFONDS DE LA PARCELLE CADASTRÉE AN N°95 SISE 3 RUE DENIS PAPIN À CHILLY-MAZARIN AVEC LA SCI TERRES BLEUES ET LA SCI ANDRÉ-DOMINIQUE MOUTHON**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'acte passé en la forme notarié par lequel la SCI André Mouthon et la SCI des Terres Bleues s'engagent à céder à la Communauté d'agglomération une bande de la parcelle cadastrée section AN n°95 sise 3, rue Denis Papin à Chilly-Mazarin, en vue de procéder à l'élargissement à 3 mètres du chemin piéton reliant la rue Denis Papin à la gare de RER de Chilly-Mazarin ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte ou tout document relatif à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toute mesure nécessaire à son exécution, et notamment à transmettre la présente délibération et lesdits actes ou documents au Représentant de l'Etat ;
- CHARGE le Président de procéder à l'exécution de la présente délibération ;
- PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Versailles.

**20-2 - ZAE VIGNE AUX LOUPS À CHILLY-MAZARIN - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES ACTES DE VENTE LIÉS À LA CESSION DU TRÉFONDS DES PARCELLES CADASTRÉES AN N°101 ET 46 SISES 4 ET 6 RUE DENIS PAPIN À CHILLY MAZARIN AVEC LA SCI TERRES BLEUES ET LA SCI ANDRÉ-DOMINIQUE MOUTHON**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'acte passé en la forme notarié par lequel la SCI André Mouthon et la SCI des Terres Bleues s'engagent à céder à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay un volume en tréfonds des parcelles cadastrées section AN n°101 et 46, sises 4 et 6 rue Denis Papin, à Chilly-Mazarin ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte ou tout document relatif à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toute mesure nécessaire à son exécution, et notamment à transmettre la présente délibération et lesdits actes ou documents au Représentant de l'Etat ;
- CHARGE le Président de procéder à l'exécution de la présente délibération ;
- PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Versailles.

**7 - RÉVISION DES CRÉDITS DE PAIEMENT ET DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT N°2016/14 - REQUALIFICATION DE LA ZAE VIGNE AUX LOUPS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP(en € TTC)	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	CP 2019	CP 2020
18 296 020,00	8 449 400,00	4 300 000,00	816 620,00	1 230 000,00	3 500 000,00

- DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements des années postérieures ;
- MANDATE le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire ;
- DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

**21 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE NOTIFIER À PARIS SUD AMÉNAGEMENT SON ACCORD POUR LA SIGNATURE DES MARCHÉS PUBLICS N°19.021 ET 19.022 RELATIFS AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN VERS LA GARE LONGJUMEAU DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA ZAE VIGNE AUX LOUPS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à notifier à Paris Sud Aménagement son accord pour la signature du marché public, conformément à son mandat conclu avec la Communauté Paris-Saclay :
  - n°19.021, Lot n°1 « Chemin vers la gare de Longjumeau, voirie réseau éclairage public » à EUROVIA sise à Massy, pour un montant forfaitaire de 337 745,29 € HT soit 405 294,35 € TTC,
  - n°19.022, Lot n°2 « Chemin vers la gare de Longjumeau, espaces verts » PRETTRE sise à Méré, pour un montant forfaitaire de 37 711,70 € HT soit 45 254, 04 € TTC ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2019, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

**22 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ SUBSÉQUENT N°1900067 RELATIF À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGÈRE DES ZAE DES GLAISES ET EMILE BAUDOT**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché subséquent n°1900067 à l'accord-cadre n°1800045 « Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification urbaine et paysagère des ZAE des glaises et d'Emile Baudot sur la commune de Palaiseau » pour un montant de 254 592 € HT avec la société BATT ;
- DIT que ce marché subséquent est conclu pour une durée de 32 mois ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

**23 - ADOPTION DES TARIFS 2020 DE L'ESPACE DE COWORKING « LE 30 » À MASSY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de fixer, les tarifs des espaces de travail du « 30 » comme suit :

FORMULES	DETAIL DE L'OFFRE	TARIFS HT 2019	TARIFS HT 2020
<b>Bureau privatif</b>	Loyer + accès évènements + espaces de vie + internet + 2 salles de réunion/mois + entretien locaux	370 € m <sup>2</sup> /an	375 € m <sup>2</sup> /an (+ 1,20 % selon IRL de l'Insee 2019)
<b>Utilisateurs occasionnels</b>	Carnet 30 heures + accès évènements + espaces de vie + internet	65 €	70 €
	Carnet 50 heures + accès évènements + espaces de vie + internet	100 €	105 €
	Accès 1/2 journée (internet + espaces de vie)	8 €	9 €
	Accès journée (internet + espaces de vie)	15 €	16 €
<b>Utilisateurs permanents</b>	Accès évènements + espaces de vie + internet + salle de réunion 1/mois	180 € /mois	185 € /mois
<b>Domiciliation</b>	Domiciliation commerciale	72 € /mois	50 € /mois
<b>Salle de réunion 6 personnes</b> (salle de créativité)	2 heures	20 €	25 €
	½ journée	30 €	35 €
	Journée	60 €	65 €
<b>Salle de réunion 8 personnes</b>	2 heures	50 €	55 €
	½ journée	65 €	75 €
	Journée	130 €	135 €

<b>Salle de réunion 24 personnes</b>	2 heures	75 €	85 €
	½ journée	150 €	170 €
	Journée	300 €	340 €
<b>Lieux de vie</b>	Privatisation des espaces pour évènements		
	Patio ou salle à manger (1/2j)	150 €	175 €
	Patio et salle à manger (1/2 j)	250 €	350 €
<b>Bureaux de passage</b>	2 heures	20 €	20 €
	½ journée	30 €	35 €
	journée	60 €	65 €
<b>Tarif étudiant</b>	Coworking forfait mensuel (ttc)	15 €	15 €
<b>Tarif structures ESS</b>		-	- 30 % sur tarifs

#### 24 - AVIS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS SACLAY SUR LA DEMANDE DE RETRAIT DU SIREDOM DU SITREVA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le retrait du Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM) du Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets (SITREVA) ;
- DEMANDE à Monsieur le Préfet de l'Essonne de bien vouloir acter du retrait du SIREDOM du SITREVA par la prise d'un arrêté inter préfectoral ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### 25 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DU SIREDOM

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du rapport d'activité 2018 du SIREDOM ci-annexé.

#### 26 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DU SIMACUR

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activité 2018 du SIMACUR, ci-annexé.

#### 27 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DU SIOM

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du rapport d'activité 2018 du SIOM de la Vallée de Chevreuse, ci-annexé.

**28 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ PUBLIC N°1700052 "COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES SUR LES COMMUNES DE CHILLY-MAZARIN, MASSY, VERRIÈRES-LE-BUISSON ET WISSOUS" AVEC LA SOCIÉTÉ ESD**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la signature de l'avenant n°2 au marché public n°1700052 relatif à la collecte séparative des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Chilly-Mazarin, Massy, Verrières-le-Buisson et Wissous afin d'ajuster le marché public en cours ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

**29 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS D'ADHÉSION DES COMMUNES DE BURES-SUR-YVETTE, IGNY ET LA VILLE DU BOIS AU SERVICE COMMUN ' SYSTÈME D'INFORMATION '**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des avenants n°1 des conventions d'adhésion au service commun « système d'information » des communes de Bures-sur-Yvette, Igny et La Ville du Bois ;
- AUTORISE le Président à signer les avenants n°1 des conventions d'adhésion au service commun « système d'information » des communes de Bures-sur-Yvette, Igny et La Ville du Bois et les avenants suivants éventuels.

**30 - PRÉSENTATION DU RAPPORT 2019 SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU SCHÉMA DE MUTUALISATION 2017/2020**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du rapport 2019 sur l'état d'avancement du schéma de mutualisation 2017/2020.

**31 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES GARES ROUTIERES DE MASSY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de règlement intérieur des gares routières de Massy-Atlantis et Massy-Vilmorin ;
- DIT que son entrée en vigueur interviendra à compter de sa date de notification aux différentes entreprises utilisatrices des gares routières ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire et à entreprendre toute action en découlant.

**32 - PRISE D'ACTE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2018 POUR LA GESTION DES PARKINGS RELAIS MASSY VILMORIN ET TGV - EFFIA**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2018 de la société EFFIA Stationnement, délégataire du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du parc de stationnement Massy-TGV ;
- PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2018 de la société EFFIA Stationnement, délégataire du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du parc de stationnement Massy-Vilmorin.

**33 - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU PARKING RELAIS MASSY VILMORIN ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE LE SIGNER**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'économie générale du contrat et les termes du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du parking-relais Vilmorin à Massy, ainsi que les documents qui y sont annexés ;
- AUTORISE le Président à signer le contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du parc relais Vilmorin à Massy avec la société Effia Stationnement ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**34 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION PARTENARIALE CT3 NORD HUREPOIX ESSONNE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention partenariale CT3 « Nord Hurepoix Essonne », validé par le Conseil d'Île-de-France Mobilités du 9 octobre 2019 ;
- AUTORISE le versement de la participation financière de la Communauté d'agglomération prévue dans l'avenant, à l'entreprise Transports Kéolis - Meyer au titre de l'année 2020 ;
- DIT que la participation financière annuelle de la Communauté d'agglomération, telle que prévue dans ledit avenant pour l'évolution de la ligne 17 est de 372,1 K€ HT ;
- DIT que la dépense prévue sera inscrite au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

**35 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS N°1 A LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES DE LA VILLE DU BOIS ET DE PALAISEAU POUR LES NAVETTES**

**35-1 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS POUR LA NAVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention pour le versement de la participation de La Ville-du-Bois pour la Navette ;

Compte rendu du Conseil communautaire du 27 novembre 2019

- DIT que le montant versé par la commune de La Ville du Bois s'élèvera, pour 2020 et jusqu'à la fin du marché, à 3 000 € TTC hors actualisation ;
- DIT que les recettes seront inscrites au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

### **35-2 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE PALAISEAU POUR LA NAVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de financement avec la commune de Palaiseau ;
- DIT que le montant supplémentaire versé par la commune de Palaiseau à la Communauté Paris-Saclay s'élève à 344,22 € HT soit 381,85 € TTC au titre de l'année 2019 et à 1 376,90 € HT soit 1 527,39 € TTC en 2020, hors actualisation ;
- DIT que les recettes sont ou seront inscrites au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

### **36 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHE N°1600060 RELATIF AU SERVICE DE TRANSPORT DE PROXIMITE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY - LOT 2**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au marché public n°1600060 « Service de transport de proximité sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay » ;
- DIT que l'évolution de la Navette I, hors participation de la commune de La Ville du Bois, engendre une plus-value d'un montant de 85 254,38 € TTC hors actualisation pour la durée restante du marché public (2017-2020) ;
- DIT que cette incidence financière sera inscrite au budget des exercices concernés, chapitre 011 et fonctions 815 nécessaires.

### **37 - AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ADHESION A LA CHAIRE ANTHROPOLIS AVEC L'INSTITUT DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE SYSTEMX ET CENTRALESUPELEC**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention de partenariat avec tous les participants à la chaire ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et leurs avenants éventuels ;
- AUTORISE le versement d'une participation financière annuelle de 15 000 € TTC pendant 4 ans ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'année concernée, chapitre et fonction nécessaires.

### **38 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ESSONNE MOBILITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER D'INSERTION GARAGE SOLIDAIRE D'ORSAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association Essonne MobilitéS pour la mise en œuvre du chantier d'insertion garage solidaire ci-annexé ;

- DECIDE le versement de la subvention d'un montant de 7 000 € ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Dominique FONTENAILLE

### **39 - APPROBATION DE LA CESSION DE LA « MAISON DE L'ENVIRONNEMENT MOBILE » ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'ACTE DE VENTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE la sortie comptable de la semi-remorque immatriculée BS-407-LA inscrit à l'inventaire ;
- VALIDE l'état de sortie de la semi-remorque en précisant que ce bien reste la propriété de la Communauté Paris-Saclay jusqu'à sa vente ;
- APPROUVE la cession de la semi-remorque à la SAS Les Cargos Routiers - LCR-EVENTS - RD840 Nuces - 12330 VALADY pour un montant de 20 000 € TTC ;
- AUTORISE le Président à réaliser toutes les formalités administratives, juridiques et financières nécessaires au transfert de propriété ;
- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente et à intervenir en application de la présente délibération.

### **40 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA RECYCLERIE SPORTIVE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 18 000 € à l'association « La Recyclerie Sportive » pour le lancement du projet de collecte de biodéchets en triporteur ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la Recyclerie sportive et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019.

### **41 - AUTORISATION DONNÉE DU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS D'INSTALLATION DES CONCENTRATEURS DE TÉLÉRELÈVE SUR LA COMMUNE DE GOMETZ-LE-CHÂTEL AVEC LA SAUR**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les conventions relatives à l'installation des concentrateurs nécessaires au déploiement de la télérelève des compteurs d'eau potable sur la commune de Gometz-le-Châtel, ci-annexées ;
- DIT que les crédits afférents sont inclus dans la part distribution d'eau potable du délégataire inscrite sur la facture d'eau, sans surcoût pour l'utilisateur ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions, leurs avenants éventuels et tous documents relatifs à cette affaire.

**42 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION-CADRE AUTORISANT L'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY EN DOMAINE PRIVÉ DANS LE CADRE DU MARCHÉ N°1900066 POUR LE RENOUELEMENT DES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE DU QUARTIER DE CHEVRY À GIF-SUR-YVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention cadre ci-annexée, établie en vue d'intervenir chez les pétitionnaires concernés par les travaux, et fixant les modalités techniques, administratives et financières des travaux de renouvellement des branchements rendus nécessaire par les travaux de remplacement de la conduite principale desservant les habitations du quartier de Chevry à Gif-sur-Yvette, ses avenants éventuels et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget.

**43 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC N°1900029 RELATIF AUX TRAVAUX RÉAMÉNAGEMENT DU LAC CAMBACÉRÈS À VERRIÈRES-LE-BUISSON - LOT N°1 "VRD-ESPACES VERTS-MENUISERIE"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché public n°1900029, ci-annexé, relatif aux travaux de réaménagement du parc du lac Cambacérés à Verrières-le-Buisson passé avec le groupement LACHAUX PAYSAGE ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**44 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DU SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA RÉMARDE ET DE LA PRÉDECELLE (SYORP)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel 2018 du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP – anciennement (SIVOA)) pour l'exercice de la compétence GeMAPI sur les communes de Ballainvilliers, Epinay-sur-Orge, La Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Montlhéry et Nozay ;
- DIT que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**45 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SYNDICAT DE L'YVETTE ET DE LA BIÈVRE (SYB)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel 2018 du Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) pour la gestion des ouvrages hydrauliques du plateau de Saclay sur les communes de Bures-sur-Yvette, Gometz-le- Châtel, Gif-sur-Yvette, Igny, Orsay, Palaiseau, Saint-Aubin, Saclay, Vauhallan, Verrières-le-Buisson et Villiers-le-Bâcle ;
- DIT que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**46 – PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2018 DE L'EAU ET DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC 2018 DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY**

**46-1 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 ET DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 2018 POUR LES COMMUNES D'IGNY, PALAISEAU, MASSY, VERRIÈRES-LE-BUISSON ET WISSOUS DU SEDIF**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de la distribution d'eau potable 2017 du SEDIF pour les communes de Igny, Massy, Palaiseau, Verrières-le-Buisson et Wissous ;
- PRECISE que ce rapport sera mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

**46-2 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA DSP EAU POUR LA COMMUNE DE GOMETZ-LE-CHÂTEL - SAUR**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel 2018 du délégataire Saur pour la distribution d'eau potable sur la commune de Gometz-le-Châtel ;
- PRECISE que ce rapport sera mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

**46-3 - PRISE D'ACTE DES RAPPORTS ANNUELS 2018 DE LA DSP EAU POUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, BURES-SUR-YVETTE, CHAMPLAN, CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, GIF-SUR-YVETTE, LA VILLE DU BOIS, LES ULIS, LINAS, LONGJUMEAU, MARCOUSSIS, MONTLHÉRY, ORSAY, NOZAY, SACLAY , SAINT-AUBIN, SAULX-LES-CHARTREUX, VAUHALLAN, VILLEBON-SUR-YVETTE, VILLEJUST, VILLIERS-LE-BÂCLE - SUEZ**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE des rapports annuels 2018 du délégataire Suez pour la distribution d'eau potable sur les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, la Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Montlhéry, Orsay, Nozay, Saclay , Saint-Aubin, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle ;
- PRECISE que ces rapports seront mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

**46-4 - PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 2018 POUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, BURES-SUR-YVETTE, CHAMPLAN, CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, GIF-SUR-YVETTE, GOMETZ-LE-CHÂTEL, LA VILLE DU BOIS, LES ULIS, LINAS, LONGJUMEAU, MARCOUSSIS, MONTLHÉRY, ORSAY, NOZAY, SACLAY, SAINT-AUBIN, SAULX-LES-CHARTREUX, VAUHALLAN, VILLEBON-SUR-YVETTE, VILLEJUST, VILLIERS-LE-BÂCLE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de la distribution d'eau potable 2018 sur les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, La Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Montlhéry, Orsay, Nozay, Saclay, Saint-Aubin, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle ;

- PRECISE que ce rapport sera transmis aux communes concernées pour présentation à leurs conseils municipaux et mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

**47 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE AVEC L'ASSOCIATION A.A.P.I.S.E**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour l'association A.A.P.I.S.E pour l'année 2020 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention, ainsi que tous les avenants et documents afférents éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2020, fonction, chapitre et article nécessaire.

**48 – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » POUR LA CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI ET PLUS, CHEMIN DES PROCESSIONS, POUR LA CONSTRUCTION DE 58 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI ET PLUS, 8 RUE DE LA LAMPE A LINAS ET POUR LA CONSTRUCTION DE 55 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI ET PLUS, CARREFOUR DES TROIS COMMUNES A LA VILLE DU BOIS**

**48-1 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIÈRE" POUR LA CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI ET PLUS, CHEMIN DES PROCESSIONS A LINAS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 19 000 € à la commune de Linas, pour reversement au bailleur Antin Résidences, pour la construction de 19 logements locatifs sociaux (6 PLAI et 13 PLUS) situés sur les terrains communaux Bas Sablons, Chemin des processions ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

**48-2 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIÈRE" POUR LA CONSTRUCTION DE 46 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI ET PLUS, 8 RUE DE LA LAMPE A LINAS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 46 000 € à la commune de Linas, pour reversement au bailleur Vilogia, pour la construction de 46 logements locatifs sociaux, 8 rue de la lampe ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et

- que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

**48-3 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIERE" POUR LA CONSTRUCTION DE 39 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI ET PLUS, CARREFOUR DES TROIS COMMUNES A LA VILLE DU BOIS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 39 000 € à la commune de La Ville du Bois, pour reversement au bailleur Essonne Habitat, pour la construction de 39 logements locatifs sociaux, opération située au carrefour des 3 communes ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

**49 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE LA CONCESSION TRÈS HAUT DÉBIT - CAPS THD**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2018 de la société CAPS THD.

**50 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'ACCORD-CADRE N°1900063 "DIAGNOSTIC AMIANTE"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les pièces de l'accord cadre à bons de commande n°1900063 relatif à la réalisation de diagnostics amiante et H.A.P. sur le territoire de la communauté d'agglomération Paris-Saclay :
  - pour le lot n°1 : Diagnostics amiante et H.A.P. sur l'espace public avec la société BATEXPERT sise 4 rue de l'Ancienne Eglise 91230 MONTGERON
  - pour le lot n°2 : Réalisation de repérages amiante sur le patrimoine bâti avant travaux ou démolition, de mesures d'empoussièrement et établissement ou mise à jour des dossiers techniques amiante (DTA) avec la société GEODEM sise ZA de la Baudrière, Route du Neubourg 27520 GRAND BOURGTHEROUDE
- DIT que cet accord cadre est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et

article nécessaires.

**51 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE PROTOCOLE DE RÉSILIATION DU CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA RUE DE GUILLERVILLE À LINAS AVEC SEGIC**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer le protocole de résiliation, ci-annexé, pour un montant de 107 665.60 € HT permettant ainsi de mettre fin au marché ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- PRECISE qu'une nouvelle procédure concernant cette opération sera lancée prochainement.

**52 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS N°1 DE PROROGATION AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS DU TRIANGLE VERT, TERRE ET CITÉ, LES POTAGERS DE MARCOUSSIS, PARIS-COCAGNE ET LA SCIC LES CHAMPS DES POSSIBLES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 de prorogation à la convention d'objectifs et de partenariat avec l'association du Triangle Vert dans les mêmes conditions que fixées dans la convention initiale.

**52-2 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 DE PROROGATION A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TERRE ET CITE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 de prorogation à la convention d'objectifs et de partenariat avec l'association Terre et Cité dans les mêmes conditions que fixées dans la convention initiale.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme Patricia LECLERCQ, Mme Marie-Pierre DIGARD

**52-3 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 DE PROROGATION A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES POTAGERS DE MARCOUSSIS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 de prorogation à la convention d'objectifs et de partenariat avec l'association des Potagers de Marcoussis dans les mêmes conditions que fixées dans la convention initiale.

**52-4 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 DE PROROGATION A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PARIS-COCAGNE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 de prorogation à la convention d'objectifs et de partenariat avec l'association Paris-Cocagne dans les mêmes conditions que fixées dans la convention initiale.

**52-5 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 DE PROROGATION A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC LA SCIC LES CHAMPS DES POSSIBLES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 de prorogation à la convention d'objectifs et de partenariat avec la société coopérative Les Champs des possibles dans les mêmes conditions que fixées dans la convention initiale.

**53 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE AGRICOLE A MESSIEURS COUTEAU ET MONVILLE**

**53-1 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE AGRICOLE A M. COUTEAU**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer la subvention de 800 € à l'exploitation agricole de M. Michel COUTEAU ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention, ses avenants éventuels et tout document relatif à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

**53-2 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE AGRICOLE A M. MONVILLE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter la subvention de 1 515 € à l'exploitation agricole de M. Charles MONVILLE ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

**54 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL À PALAISEAU - LS " LA VAGUE"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2018 de la société LS LA VAGUE, délégataire du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du centre aquatique intercommunal de Palaiseau.

**55 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 DE PROLONGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL À PALAISEAU**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°2 de prolongation du contrat de délégation de service public du centre aquatique intercommunal « La Vague » ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 de prolongation du contrat de délégation de service public du centre aquatique intercommunal « La Vague » ;
- DIT que les recettes nécessaires seront inscrites au budget principal de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

**56 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR INTENTER AU NOM DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LES ACTIONS EN JUSTICE DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - RECOURS EN RESPONSABILITÉ CONTRE L'ÉTAT POUR NON-RECouvreMENT SUR LE TERRITOIRE DES MONTANTS DUS AU TITRE DE LA TF, DE LA CET, ET DES TF SUR LES PROPRIÉTÉ BÂTIES ET NON BÂTIES POUR LES ANNÉES 2017 À 2018 RELATIVES AUX ACTIVITÉS ET INSTALLATIONS EXPLOITÉES PAR LE COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET SES ÉMANATIONS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DELEGUE au Président, en matière contentieuse, le pouvoir d'intenter les actions en justice devant les juridictions administratives, en 1<sup>ère</sup> instance, en appel et en cassation, dans le cadre des recours en responsabilité contre l'Etat pour non-recouvrement sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay des montants dus au titre de la taxe professionnelle, de la contribution économique territoriale, et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour les années 2007 à 2018 incluses, relatives aux activités et installations exploitées par le Commissariat à l'Energie atomique et aux Energies alternatives, et ses émanations ;
- PREND ACTE que les décisions prises dans le cadre des attributions qui lui sont ainsi déléguées feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires ;
- PREND ACTE que le Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

**57 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR ESTER DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - RÉFÉRÉ-INSTRUCTION AVANT TRAVAUX DE VOIRIES RUE DE GUILLERVILLE À LINAS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DELEGUE au Président le pouvoir d'intenter toute action en justice devant les juridictions administratives qui présentent un lien avec l'exécution des travaux de réaménagement de la rue de Guillerville, l'impasse des Fleurs et de la Porte des Deux Limons sur la commune de Linas ;
- PREND ACTE que les décisions prises dans le cadre des attributions qui lui sont ainsi déléguées feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires ;
- PREND ACTE que le Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant ;
- AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'affichage, à la publication et à l'exécution de la présente délibération, et notamment à la transmettre au Représentant de l'Etat aux fins d'exercice de son contrôle de légalité.

### **58 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE AU SIMACUR**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE de la caducité partielle de la délibération n°2016-316 du 29 juin 2016, uniquement pour ce qui concerne la commune de Wissous pour le représentant titulaire ;
- DECIDE de procéder à l'élection du délégué titulaire pour siéger au sein du Comité syndical du SIMACUR ; M. Jorge OLIVIERA DA COSTA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, par 63 voix, est désigné délégué titulaire pour siéger au Comité syndical du SIMACUR.
- DECLARE élu et installé dans sa fonction à la majorité absolue des suffrages exprimés, par 63 voix pour, M. Jorge OLIVIERA DA COSTA, représentant titulaire ;
- PRECISE que la délibération n°2016-316 du 29 juin 2016 demeure inchangée concernant la désignation des autres délégués au SIMACUR.

### **59 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT À LA COMMISSION DE SUIVI DE L'USINE D'INCINÉRATION D'ORDURES MÉNAGÈRES DE VILLEJUST**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant pour siéger à la Commission de Suivi de l'Usine d'incinération d'ordures ménagères de Villejust au titre du collège des élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale ;
- DESIGNNE pour siéger à la Commission de Suivi de l'Usine d'incinération d'ordures ménagères de Villejust :
  - M. Serge PLUMERAND en qualité de représentant titulaire
  - M. Pierre COMBON en qualité de représentant suppléant
- PRECISE que les membres de la Commission de Suivi de l'Usine d'incinération d'ordures ménagères sont nommés pour une durée de 5 ans.

### **60 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE À LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE de la caducité partielle de la délibération n°2016-165 du Conseil communautaire du 16 mars 2016 portant désignation des représentants au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome militaire de Vélizy-Villacoublay
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant titulaire pour siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay ;
- DESIGNNE comme représentant à la Commission Consultative de l'Environnement de de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay, en tant que membre titulaire :
  - M. Jean-Paul MORDEFROID

## 61 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COMUE "UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant au Conseil d'administration de la ComUE « Université Paris-Saclay » ;
- DESIGNE M. Michel BOURNAT comme représentant au Conseil d'administration de la ComUE « Université Paris-Saclay ».

## 62 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

M. Michel BOURNAT note l'absence de question sur les décisions prises depuis le dernier Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le secrétariat général au 01 69 35 69 59/01 69 35 66 57 ou par mail à l'adresse suivante : [cecile.bigot@paris-saclay.com](mailto:cecile.bigot@paris-saclay.com) / [julie.lecca@paris-saclay.com](mailto:julie.lecca@paris-saclay.com)

Fait à Orsay, le 3 décembre 2019

Le Président,

Michel BOURNAT

